DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de Lens-Lestang

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE
PIECE N° 5-1 Nord
1/5000

PROJET REVISION PLU

Mai 2018

LEGENDE

PROJET DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT - PLU CHATILLON EN DIOIS

ZONES URBAINES U

UA	Zone urbaine équipée (centre urbain, fonction: habitat, commerces, services...)
UD	Zone d'extention urbaine desservie par le réseau collectif d'assainissement.
UDa	Secteur de la zone UD avec assainissement autonome.
UDb	Secteur de la zone UD ou l'implantation des constructions est soumise à des dispositions spécifiques.
UDr	Secteur de la zone UD soumis aux risques d'innondation.
UE	Zone à vocation d'accueil d'espaces et d'équipements d'intérêt collectif, à vocation culturelle, sociale, de sport ou de loisir.
UI	Zone d'activités économiques.
1AUo	Zone à urbaniser opérationnelle dans le cadre d'opérations d'ensemble à vocation dominante d'habitat.
2AUo	Zone à urbaniser "ouverte" à l'urbanisation à vocation dominante habitat.

ZONES AGRICOLES

A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole: intérêt paysager ou maintien trame bocagère.
Aa	Secteurs de la zone agricole: intérêt agronomique.
Ae	Secteur de la zone agricole accueillant les installations éoliennes.

ZONES NATURELLES

N	Zone naturelle et forestière
Ni	Secteur de la zone N (STECAL) pouvant recevoir des constructions et installations à vocation d'activités économiques industrielles liées à l'activité existante.
Ne	Secteur pour aménagements légers de loisirs et espaces verts ou pour extension d'équipements existants.
Ns	Secteur protection biodiversité.
Ns1	Pelouse sèche
Ns2	ZNIEFF
NCo	Secteur de zone naturelle contribuant à la continuité des corridors écologiques.

RISQUES

Secteur à risques d'innondation.

Secteur à risques d'instabilité des terrains.

Périmètre OAP.

Emplacement réservé

Servitude de mixité sociale

BATIMENTS DESIGNES AU TITRE L 151-11 DU CODE DE L'URBANISME

Bâtiment identifié en zone A ou N comme pouvant changer de destination

espaces boisés classés

Eléments de paysage à protéger au titre du L151-23

Boisement faisant fonction de corridor écologique

A1 Element végétal ponctuel remarquable à protéger.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Cheminement piétan / liaison douce quartier rue Bourbaoue	Commune
2	Extension parc et aménagement espace public	Commune
3	Espaces de stationnement	Commune

Secteur zone humide

Eléments de paysage à protéger au titre du L151-19

Muret ou mur de clôture
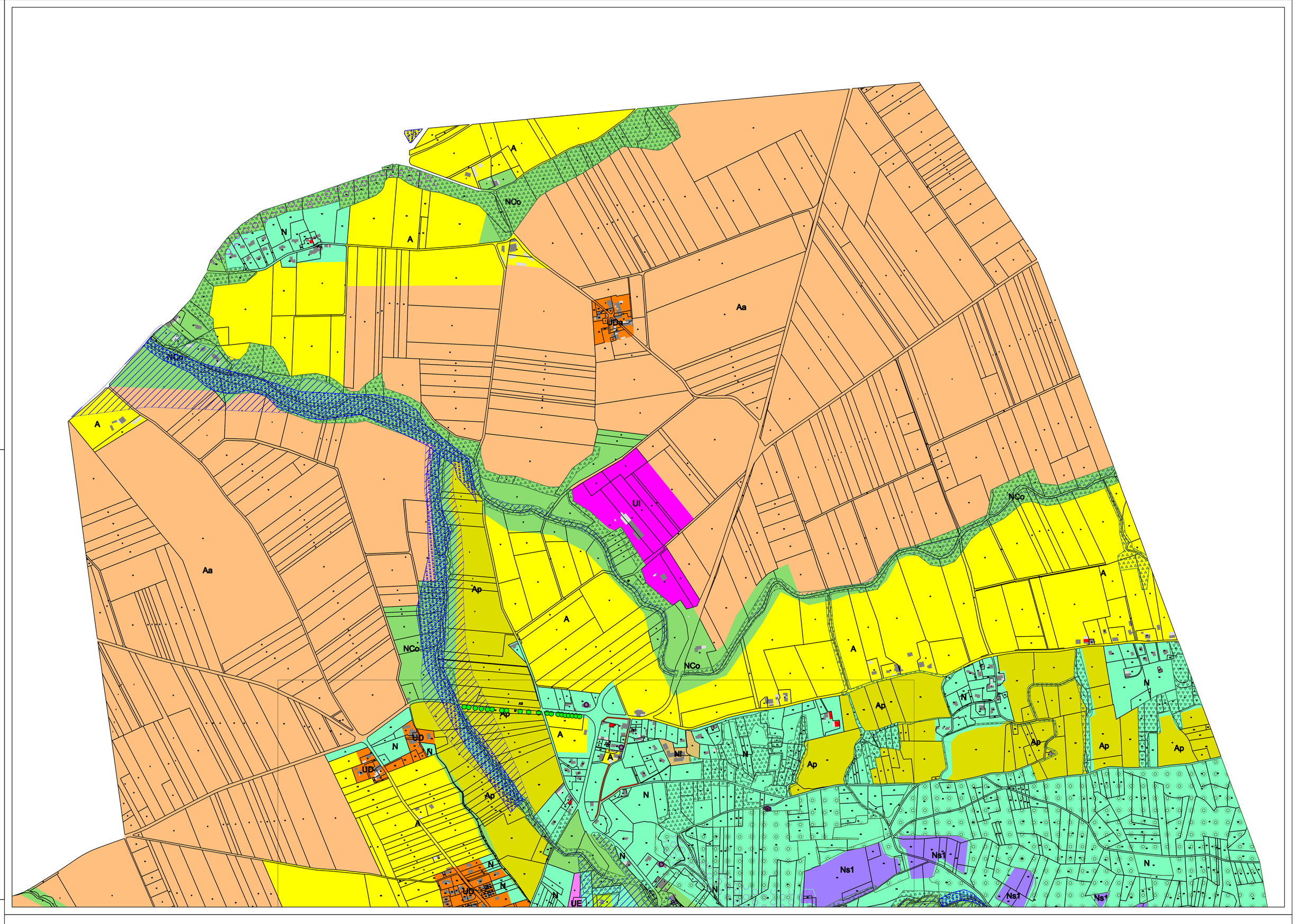
Edifice ou ensemble bâti